

Q.—Pourquoi lui avez-vous tenu tout ce discours-là ?

R.—Je lui disais sans doute, vous savez ce que vous avez à faire, mais je vous dis ces choses-là. Il dit : " Je comprends, c'est parfait."

Q.—Vous avez dit, comme je viens de vous le faire admettre, que vous aviez déclaré à M. L'Espérance : " D'ailleurs, il m'a avoué avoir reçu la caisse de marchandises?"

R.—Certainement, je lui avais dit la veille au soir, avant d'entrer au bureau.

Q.—Avez-vous, en conséquence, lors de l'enquête préliminaire, dit dans votre témoignage, que Cartier avait fait cet aveu-là à vous ? C'est-à-dire qu'il vous avait avoué, sur le Champ-de-Mars, avoir reçu la caisse de marchandises dont on l'accusait s'être appropriée ?

R.—Voici : Il a été question entre nous deux des marchandises qui lui avaient été envoyées par erreur. Alors, en lui disant que j'avais pour principe de ne pas faire perdre l'avenir à un jeune homme, il me dit : " C'est parfait, je l'ai reçue cette caisse là."

Q.—Je vous demande si, à l'enquête préliminaire, vous avez juré que Cartier vous avait avoué, sur le Champ-de-Mars, qu'il avait reçu la caisse de marchandises dont on l'accusait s'être appropriée ?

R.—Je lui avais dit la même chose au soir, il en a été question.

Q.—Je vous demande si vous avez juré cela ?

R.—La caisse, vous voulez dire ?

Q.—Avez-vous juré cela, oui ou non ?

R.—Je ne me le rappelle pas. Je sais qu'il en a été question. Dans ce que j'ai dit là, si je n'ai pas dit " la caisse de marchandises", j'ai certainement dit : " C'est parfait, je l'ai reçue la caisse."

Si je n'ai pas dit " la caisse de marchandises..." Enfin, on parlait de la caisse de marchandises, et il me dit : " C'est parfait, je l'ai reçue."

Q.—Veuillez constater par votre déposition donnée à l'enquête préliminaire faite sur la plainte de M. L'Espérance, si vous avez juré que M. Cartier vous avait avoué, sur le Champ-de-Mars, la caisse de marchandises réclamée ?

R.—Je vois ici, j'ai dit : " Avez-vous la facture des marchandises qu'il y avait dans cette caisse-là ?" Il a dit : " Non, je ne l'ai pas reçue." J'ai dit : " Avez-vous tout reçu vos autres marchandises correct à part de cette caisse-là ?" Il me dit : " Oui." J'ai dit : " Comment cela se fait-il que vous n'ayiez pas eu de facture pour les marchandises que vous aviez dans cette boîte-là ?" Il dit : " Je n'ai pas reçu de facture." Moi, je disais cette caisse-là.

Q.—Et un peu plus loin, continuez donc à lire ?

R.—Je vois ici que j'ai dit que l'accusé avait répondu : " Eh bien, c'est parfait je l'ai reçue la caisse de marchandises. Quel arrangement veut-il prendre ? Quel arrangement M. L'Espérance veut-il prendre ? Ce qu'il y a ici est correct."

Q.—Constatez-vous que vous avez juré à l'enquête préliminaire, que M. Cartier vous avait avoué, sur le Champ-de-Mars, avoir reçu la caisse de marchandises réclamée ?

R.—Certainement, je le constate ici dans ma déposition. Sur l'ordre du Tribunal, l'avocat du demandeur, Mre J.-A. Bernard, produira une copie de la déposition du témoin Guérin, donnée à l'enquête préliminaire.

Et le déposant ne dit rien de plus.

W.-A. HANDFIELD,
Sténographe Officiel.

Déposition de Wilbrod Moreau

(EXTRAIT DU FACTUM DE L'INTIMÉ.)

Le seizième jour du mois d'avril, mil neuf cent trois, est comparu : Wilbrod Moreau, marchand à Montréal, âgé de trente-cinq ans, témoin produit de la part du demandeur, lequel, après serment prêté, déclare et dit : " Je ne suis pas intéressé dans l'événement de ce procès ; je ne suis ni parent, ni allié, ni au service d'aucune des parties en cette cause."

Interrogé par Mre J. A. Bernard, procureur du demandeur.

Q.—Monsieur Moreau, étiez-vous à l'emploi de la maison Liddell, l'Espérance & Cie, le vingt-deux de juin mil neuf cent ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—L'êtes-vous encore ?

R.—Oui, monsieur.

Q.—A cette date du vingt-deux de juin mil neuf cent, vous étiez-vous rendu au No 18 de la rue Saint-Dominique avec M. L'Espérance et M. Guérin, le défendeur en cette cause-ci ?

R.—Je ne me rappelle pas la date dans le moment ; mais je

Q.—Why did you have all that talk with him for ?

A.—I told him, no doubt, you know what you have to do, but I tell you these things. He said : " I understand, that's all right."

Q.—You said, as you admitted, you had declared to Mr. L'Espérance : " Besides, he confessed to me having received that box of goods?"

A.—Certainly, I had told him so the evening previous to his coming to the office.

Q.—Did you, accordingly, at the preliminary enquiry, say in your testimony, that Cartier had confessed to you, that is, that he had admitted on the Champ-de-Mars having received the box of goods of which he was accused of appropriating to himself ?

A.—Here are the facts : the topic of our conversation was about the goods sent to him through mistake. Then, after saying to him my principle was not to blast a young man's prospects, he said : " That's all right ; I did receive that box."

Q.—I ask you whether, at the preliminary enquiry, you swore that Cartier had confessed, on the Champ-de-Mars, receiving the box of goods he was accused of appropriating to himself ?

A.—I had told him the same thing, the evening the question was brought up.

Q.—I ask you whether you swore to that ?

A.—The box, you mean to say ?

Q.—Did you swear to that, yes or no ?

A.—I don't remember. I know that was mentioned. In what I then said, I did not say " the box of goods ;" I certainly said : " That's all right, I received that box."

If I did not say " the box of goods"... Any way, we were talking about the box of goods, and he said to me : " That's all right, I received it."

Q.—Please verify in your deposition given at the preliminary enquiry, upon the complaint of Mr. L'Espérance, whether you swore that Mr. Cartier had admitted to you, on the Champ-de-Mars, having received the box of goods claimed ?

A.—I said : " Have you the invoice of goods that was in that box?" He said : " No, I did not receive it." I said : " Did you receive all your goods correct besides that box?" He answered : " Yes." I said : " How is it that you did not get an invoice for the goods you had in that box?" He said : " I did not receive any invoice." " Myself, I sent that box."

Q.—Please read a little further on ?

A.—I see here that I said the accused answered : " Well, that's all right. I received that box. What settlement does he want to make?" " What I see here is correct."

Q.—Do you see that you swore at the preliminary enquiry, that Mr. Cartier had admitted to you, on the Champ-de-Mars, having received the box of goods claimed ?

A.—Certainly, I see that in my deposition.

Mr. J. A. Bernard is ordered, by the Court, to produce a copy of witness Guérin's deposition, taken at the preliminary enquiry.

And deponent further saith not.

N. A. HANDFIELD,
Official Stenographer.

Deposition of Wilbrod Moreau

(EXTRACTS FROM THE RESPONDENT'S FACTUM)

On this sixteenth day of April, one thousand nine hundred and three came and appeared :—Wilbrod Moreau, of the City of Montreal, merchant, aged thirty-four years, a witness produced on the part of the Plaintiff who, being duly sworn, doth depose and say :

I am not interested in the event of this suit ; I am not related, allied or of kin to, or in the employ of the parties in this cause.

Examined by Mr. J.-A. Bernard, of Counsel for Plaintiff.

Q.—Mr. Moreau, were you in the employ of Liddell, L'Espérance & Co., the 22nd of June, 1900 ?

A.—Yes, sir.

Q.—Are you still in their employ ?

A.—Yes, sir.

Q.—On that date, 22nd of June, 1900, did you go to No. 18 St. Dominique street with Mr. L'Espérance and Mr. Guérin, the defendant in this case.

A.—I do not recollect the date at the moment ; but I